

# Des journalistes d'investigation face au « 5<sup>e</sup> pouvoir »

Collaboration, négociation et conflit avec des sources officielles en Suisse romande

GILLES LABARTHE

Académie du journalisme et des médias  
Université de Neuchâtel  
Suisse  
gilles.labarthe@unine.ch



ffaires de corruption, évasion fiscale, financements occultes, emplois fictifs, scandales immobiliers, sanitaires ou écologiques... Dans les milieux de la presse, le journalisme d'investigation incarne par excellence le rôle de « chien de garde » (*watchdog*) de la démocratie. Plus que d'autres genres journalistiques, il garantirait par ses « révélations » un meilleur fonctionnement des institutions et par conséquent, une meilleure organisation de la vie communautaire, en général. Suivant les perspectives ou les intérêts en jeu, certains saluent, d'autres redoutent ses contributions en termes de libre circulation des informations, de débat d'idées, de formation des opinions, permettant une plus grande implication des citoyens à la « chose publique » (*res publicae*).

Or, à une période où nombre d'observateurs des médias s'inquiètent de la diminution, voire de la quasi disparition d'enquêtes originales publiées dans la presse locale, peu de recherches empiriques se sont intéressées aux contraintes venant façonner les productions des journalistes d'investigation, et à leurs évolutions récentes. Aux côtés de contributions anglo-saxonnes et dans une moindre mesure, francophones (souvent théoriques), les travaux approfondis portant sur cet objet d'étude sont à

## Pour citer cet article, to quote this article, para citar este artigo :

Gilles Labarthe, « Des journalistes d'investigation face au "5<sup>e</sup> pouvoir". Collaboration, négociation et conflit avec des sources officielles en Suisse », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne, online], Vol 7, n°2 - 2018, 15 décembre - December 15 - 15 de dezembro.

URL : <http://www.surlejournalisme.com/rev>

notre connaissance encore inexistantes en Suisse. Ce dernier reste difficile à appréhender, en raison de sa complexité : il est traversé par une multitude de facteurs économiques, politiques, juridiques, socio-culturels ou technologiques.

Parmi les contraintes les plus courantes pesant sur ce genre journalistique, identifiées par les chercheurs et praticiens chevronnés intervenant dans les cursus de formation universitaire, figurent d'abord celles liées aux questions d'ordre déontologique. Relevons que le journalisme d'investigation dépend également : a) du temps, du budget et des ressources à disposition (Harcup, 2009) ; b) du degré d'accès aux ressources médiatiques (agences de presse, médias audiovisuels; presse écrite locale, régionale, nationale et internationale) ; c) de l'accès aux sources officielles, politiques, juridiques, des milieux de la police et du renseignement (Chalaby, 2004 ; Marchetti, 2000) ; d) de la manière dont un État et les administrations gèrent, centralisent, diffusent ou protègent les informations (Hunter, 1997) ; e) de l'existence ou non de lois garantissant un accès aux informations gouvernementales (De Burgh et al., 2008) ; f) de la difficulté du sujet traité (informations couvertes par le secret d'affaires, par le secret-défense ou le secret militaire, par exemple ; voir : MacFadyen, 2008) ; g) de la possibilité de collaborer à des enquêtes collectives impulsées par des réseaux transnationaux de journalistes d'investigation exploitant des « fuites » (*leaks*) et des informations confidentielles dévoilées par des lanceurs d'alerte (*whistleblowers*) pour développer les dimensions et ramifications nationales, régionales ou locales de nouveaux « scandales ». Citons parmi les exemples les plus récents, les millions de données transmises au printemps 2016 à propos des pratiques d'évasion fiscale, dans le cadre des « Panama Papers » ; ou encore, les 18,6 millions de documents des « Football Leaks », révélant des affaires d'évasion fiscale, de prostitution et de réseaux mafieux dans l'industrie du football, concernant plusieurs États européens.

L'importante médiatisation et l'impact considérable de telles enquêtes collaboratives et transnationales ont participé à ancrer cette idée de sens commun que les technologies digitales permettraient un renforcement de l'investigation journalistique dans la presse, y compris locale. Cette idée est pourtant très discutable. En effet, les usages des TIC et leurs implications sociales posent dans le même temps plusieurs problèmes cruciaux. Les praticiens invoquent par exemple la surabondance de contenus disponibles, dont les sources et les faits sont difficiles ou impossibles à vérifier. Autre risque majeur, exploré par des études récentes (Shelton, 2015, Posetti, 2017) : la cybersurveillance *via* les traces numériques. Ce risque est devenu plus perceptible

depuis les pratiques révélées par le lanceur d'alerte et ancien consultant américain de la National Security Agency-NSA, Edward Snowden.

Cet article présente les premiers résultats d'une recherche empirique qualitative de type inductive et à visée exploratoire, inspirée d'une approche socio-ethnographique (Beaud & Weber, 2003) et compréhensive (Kaufmann, 1996). Elle est basée sur une série d'entretiens semi-directifs menés en 2014-2016 avec des journalistes d'investigation travaillant ou ayant travaillé en Suisse dans des médias locaux. Nous nous référons ici à la notion de « 5<sup>e</sup> pouvoir » (*fifth estate*, Franklin, 2005), afin de mieux distinguer les trois principaux modes (collaboratif, de négociation, conflictuel) caractérisant les relations entre journalistes d'une part, et sources officielles, fonctionnaires et chargés de communication des autorités, d'autre part. Après un bref rappel du contexte actuel du journalisme d'investigation en Suisse romande, nous nous intéressons aux catégorisations effectuées par les journalistes concernant ces trois modes de relation avec des sources officielles, en nous penchant plus longuement sur le mode conflictuel. Notre objectif est de mieux comprendre en quoi ce mode conflictuel peut être lié directement ou indirectement à des usages contraignants des TIC, limitant de fait le « 4<sup>e</sup> pouvoir » traditionnellement attribué aux médias. Dans ce but, nous proposons de dresser une première typologie de principales contraintes systématiquement identifiées par les journalistes, renvoyant à diverses stratégies développées par des fonctionnaires locaux et responsables d'administrations et affectant leurs capacités d'enquête voire, leur réputation et identité professionnelle. Cette esquisse de typologie constitue une étape de notre recherche et s'inscrit dans une visée à plus long terme de contribution à la formation universitaire au journalisme d'investigation, au niveau Master.

---

#### PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

---

Sur ces dernières années, la quantité des ressources et informations disponibles sur Internet ont été multipliées, au niveau mondial. De nouveaux outils d'analyse et de traitement ont aussi ouvert la voie à de nouvelles formes de production et publication d'enquêtes journalistiques : usages d'Internet pour le journalisme de données (ou *data journalism*), assisté par ordinateur (*computational journalism*), incluant des pratiques d'exploration systématiques de données (*data mining*), de *scraping* (extraction du contenu de sites Web), de cartographie des résultats ou de *data visualization*, par exemple... développées parfois sur un mode participatif. Dans ce contexte, les méthodes d'enquête journalistiques

ont elles-mêmes été étendues en raison du travail d'équipe que le traitement d'une telle quantité de données suppose (Grevisse et Degand, 2012 ; Parasia, 2014), et notamment en relation avec les « manières de faire » et méthodologies courantes dans des domaines de compétences professionnelles voisins (programmeurs, experts informaticiens...).

D'autres développements ont contribué à transformer les pratiques ou « routines » d'accès à l'information, et ceci même pour des enquêtes réalisées de façon plus individuelle. C'est le cas par exemple du recours à des technologies numériques intrusives (caméras cachées, *mobile reporting*, *drone-journalism*, *hacking*...). La mise en scène de ces pratiques devient de plus en plus fréquente dans le cadre de certaines émissions télévisées d'enquête, notamment pour des interpellations-surprise auprès des autorités locales et gouvernementales, le « vol d'images » et d'informations, ou des enregistrements cachés (Ekström & Johansson, 2008 ; Greenslade, 2008 ; Danielson, 2013). Dans la lignée d'« une vision utopiste euphorique et enthousiaste, faisant des nouvelles technologies un puissant ferment *a priori* de renouvellement de la démocratie, de la gouvernance et du journalisme » (Mercier et Pignard-Cheyne, 2014 : 3), il a été suggéré que les TIC participeraient aussi à l'apparente (ou prétendue) vitalité de l'investigation journalistique dans les médias.

Or, cette vitalité mérite d'être questionnée, à l'aune de recherches empiriques. En quoi les pratiques de l'investigation journalistique ne seraient-elles pas aussi menacées par l'influence et l'irruption dans son champ d'un nombre croissant d'acteurs et de professionnels de la communication déployant également une maîtrise des nouvelles technologies numériques ?

Cette problématique du 5<sup>e</sup> pouvoir est certes complexe et au moins tri-dimensionnelle, relevant à la fois des conditions socioéconomiques influant sur le travail des journalistes, de la professionnalisation des métiers de la communication et des évolutions technologiques. Il s'agit ici de mieux cerner dans quelle mesure les aspects les plus conflictuels pointés par les journalistes concernant les usages de ces technologies numériques par des sources officielles seraient révélateurs de leur influence sur la production ou au contraire, l'abandon d'enquêtes journalistiques dans la presse locale. A cet effet, nous nous focalisons dans cette présentation sur des exemples précis de demandes d'accès aux sources et aux informations effectuées auprès d'administrations publiques locales et nationales par des journalistes d'investigation travaillant en Suisse romande, impliquant des usages d'Internet et des messageries électroniques.

---

## CADRE THÉORIQUE

---

La notion de 5<sup>e</sup> pouvoir a d'abord été proposée par Tom Baistow au milieu des années 1980 (Baistow, 1985 : 67-76), pour explorer et décrire la manière dont une certaine catégorie d'acteurs (fonctionnaires de l'administration ; politiciens et leurs porte-parole ; responsables des relations publiques du secteur privé ; chargés de communication de lobbies et de groupes de pression...) influencent et conditionnent les productions journalistiques. « Baistow a argué du fait qu'un 5<sup>e</sup> pouvoir composé de spécialistes de relations publiques et du marketing était déployé par des élites politiques et économiques, afin d'éclipser et de contrebalancer les points de vue critiques fournis jusque-là par les journalistes soucieux de protéger l'intérêt public<sup>1</sup> » (Franklin, 2005 : 78). Cette emprise peut s'exercer suivant différents modes, plus ou moins implicites et coercitifs, chacun des protagonistes cherchant à maximiser ses avantages (Franklin, Lewis & Williams, 2010).

La notion renvoie plus généralement à une définition communément admise du pouvoir, en sociologie : « la capacité de l'acteur individuel ou collectif de contrôler les termes d'une relation d'échange afin qu'elle lui soit favorable » (Paugam et al., 2010 : 85). Selon la formule classique de Max Weber : « *le pouvoir est toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des réticences : peu importe sur quoi repose cette chance* » (Weber, 1971 : 95). Cette capacité se caractérise par la nature des interactions, en fonction des contextes, situations, « règles du jeu », ressources en présence, etc. Le pouvoir peut se fonder sur différentes dimensions : politiques, administratives, judiciaires, symboliques ou traditionnelles, charismatiques... Les dimensions économiques de ce pouvoir nous intéressent ici en particulier. En effet, le contexte de crise des modèles économiques que traversent les médias de la presse écrite peut inciter les acteurs en présence à jouer en priorité sur ces dimensions, en vue d'obtenir certains avantages.

Dans le cadre de la notion de 5<sup>e</sup> pouvoir, Franklin, Lewis et Williams (2010) distinguent ainsi le mode de coopération (mise à disposition de contenus ; échange d'informations, de services...), le mode de négociation (autour de l'accès à des sources, à des documents ; pour l'obtention d'exclusivités ; au sujet d'embargos, de délais... pouvant inclure des formes de pressions légères, sans pour autant déboucher sur un point de rupture avec les sources), de modes plus conflictuels (blocages dans l'accès à des sources, à des informations ; mesures de rétorsion affectant la publication d'enquêtes journalistiques). Il convient alors de s'interroger sur la nature asymétrique de

ces relations, afin d'évaluer les forces respectives de part et d'autre.

Dans le sillage des travaux de Schlesinger (1992), Erik Neveu met aussi l'accent sur « la professionnalisation des sources, leur capacité à développer une rationalité stratégique qui repose sur l'anticipation des routines et des pratiques des journalistes pour leur fournir du « prêt à publier ou diffuser » » (2001 : 55-58). Les dimensions économiques sont bien perceptibles dans trois modèles de stratégies des sources synthétisés par Neveu, et leurs exemples : « séduire » (par des avantages matériels, la participation à des frais de déplacement ou à d'autres dépenses), « laisser jouer la sous-professionnalisation d'un titre » (compenser les frais d'accès à des informations, à des banques de données ; livrer des dossiers « clé-en-main », palliant ainsi au manque de temps, de moyens ou d'effectifs de la rédaction), « contrôler » (en imposant un flot continu de documents officiels, ou par l'embargo d'une information donnée en *off*, sous peine de retrait de l'accréditation du journaliste, ce qui risquerait de le conduire à « une mort professionnelle »).

Deux perspectives retiendront notre attention. D'une part, le recours à cette notion de 5<sup>e</sup> pouvoir nous incite à renforcer notre attention sur les modes de relations avec les sources comme fournisseurs d'information, impliquant des situations de dépendance économique (Lewis, Williams & Franklin, 2008). D'autre part, l'étude de ces situations de dépendance et sans doute plus encore, celle du mode de relation conflictuel, peuvent fonctionner comme révélateurs de ce qui fonderait l'identité professionnelle spécifique des journalistes d'investigation, puisque ces derniers revendiquent volontiers leur indépendance des pouvoirs en place (politiques, économiques, financiers...), ainsi que l'initiative des enquêtes conduites et publiées.

La notion de 5<sup>e</sup> pouvoir mobilisée fait donc référence ici à l'emprise croissante du secteur des relations publiques sur les pratiques journalistiques, d'autant plus sensible dans un contexte de précarisation des conditions de travail frappant le journalisme de presse écrite locale. Cette acception est à distinguer de celles, plus récentes, d'autres spécialistes (Cooper, 2006 ; Jericho, 2013), francophones notamment (Bernier, 2013) : ces derniers emploient l'expression de « 5<sup>e</sup> pouvoir » pour évoquer plutôt l'ensemble des actions et des moyens déployés par les citoyens et la blogosphère pour assurer une co-régulation des médias, ou « l'imputabilité des médias envers leurs publics » (Bernier, 2016). La notion d'imputabilité, empruntée au domaine juridique (la possibilité d'attribuer à un individu la responsabilité d'une infraction), peut être rapprochée de l'*account-*

*ability*, pour désigner des journalistes sinon « responsables » juridiquement, du moins « redevables » auprès de leur lectorat. Elle rejoint l'idée (plus ou moins implicite chez les praticiens eux-mêmes) de contrat social liant les journalistes :

« cette représentativité des citoyens, face aux décideurs, serait un des fondements de la légitimité sociale du journalisme et comporterait des normes déontologiques afin de ne pas s'éloigner de leurs obligations démocratiques » (Bernier, 2016 : 12).

C'est en vertu de cette forme de délégation du pouvoir d'informer que les journalistes seraient tenus de remplir des fonctions d'intérêt public, et de centrer leur production journalistique sur des sujets d'intérêt public, comme le précise explicitement leur code de déontologie.

Ce principe d'intérêt public se retrouve dans les diverses définitions qui cohabitent autour du journalisme d'investigation. Beaucoup de journalistes et formateurs, en France comme en Suisse, soutiennent qu'il ne s'agirait en somme que de « bon journalisme », appliquant les principes de rigueur de traitement qui s'imposent : nécessité de se baser sur des faits, témoignages et documents valides ; de rechercher, recouper et vérifier les informations ; de respecter l'ensemble des règles déontologiques...<sup>2</sup> (Grevisse, 2010). Les particularités distinctives de ce genre renverraient surtout à un ensemble de savoir-faire informels, transmis essentiellement par les usages en cours dans le milieu professionnel et l'expérience pratique (repris dans la notion de « *custom and practice* » ; voir Greenslade, 2008 : 324). Sans entrer dans les pièges d'une approche trop normative et d'un débat fort complexe qui renvoie aussi à une histoire, à des modèles et à des traditions journalistiques différents (Van Eijk et al., 2005 ; Hunter, 1997 ; Neveu, 2001 : 9-18), nous partirons d'une définition *a minima*, largement acceptée par les professionnels : le journalisme d'investigation consisterait en une recherche active d'informations, effectuée par le journaliste lui-même et de sa propre initiative, sur des sujets d'intérêt public, après avoir consulté un grand nombre de sources différentes, afin de révéler des faits ou des informations restés cachés. Cette définition est citée et relayée par les plus importantes structures et réseaux internationaux dédiés au journalisme d'investigation, dont l'organisation américaine Investigative Reporters and Editors-IRE<sup>3</sup> et le réseau mondial Global Investigative Journalism Network – GIJN<sup>4</sup>. Notons déjà que ces dimensions de « recherche active » et d'« initiative » propre au journaliste excluent *a priori* des modes de relation trop collaboratifs et trop dépendants des sources officielles.

---

CONTEXTE DU JOURNALISME D'INVESTIGATION  
EN SUISSE ROMANDE

---

Le paysage médiatique suisse romand a été marqué depuis le début des années 1990 par des phénomènes de concentration des médias et de fusion de titres, associés à une baisse constante des recettes publicitaires et du nombre d'abonnés (Bonfadelli et al., 2011). Les processus de concentration ont renforcé des situations de quasi-monopole, principalement de trois groupes de presse (Tamedia, Ringier-Axel Springer, Hersant). Ces phénomènes ont touché en premier lieu la presse régionale et surtout locale, dont plusieurs titres ont depuis soit fusionné, soit disparu. Le cas de Genève, plus importante ville de Suisse romande (avec 493 706 habitants recensés sur le canton fin 2016) et siège des Nations unies, est évocateur : après la disparition de trois principaux quotidiens d'information sur ces vingt dernières années (*La Suisse*, 1994 ; *Le Journal de Genève*, *Le Nouveau Quotidien*, 1998) et le déménagement de la rédaction d'un titre de Genève à Lausanne (*Le Temps*), le dernier quotidien « genevois » doté d'un tirage supérieur à 10 000 exemplaires (*La Tribune de Genève*, avec 36 100 exemplaires) a désormais une partie de ses rubriques produites depuis le siège des rédactions communes de l'éditeur Tamedia (Lausanne).

À propos des conditions de production du journalisme d'investigation en Suisse, Van Eijk et al. identifient plusieurs risques, également de dimensions économiques quant à leurs possibles répercussions : pressions exercées par les annonceurs (secteur bancaire, grands distributeurs ; mais aussi industries du luxe, pharmaceutique, agroalimentaire, administrations publiques) menaçant de retirer leur budget publicité ; dépôts de plainte, en cas de publication contraire à leurs intérêts ; coupes budgétaires affectant la mobilité des reporters, les collaborations avec des journalistes indépendants, les moyens consacrés aux déplacements sur le terrain et à la recherche d'information (Van Eijk et al., 2005 : 192-193). Tout comme en France, ces risques affectent d'autant plus la presse locale, pour des questions de proximité avec les milieux politiques et économiques influant sur leur territoire (Neveu, 2001 : 30-32). Les journalistes de presse locale doivent aussi composer avec certaines particularités de la Suisse, outre la petitesse de sa dimension territoriale et sa densité démographique : le système fédéral reposant sur le partage ou la délégation de nombreux secteurs de l'administration aux autorités cantonales et communales, la proximité avec des interlocuteurs locaux fonctionnant comme sources ou relais de

l'administration fédérale s'en trouve renforcée, par rapport à un système politique plus centralisé. Cet aspect a été rappelé par la totalité des des répondants aux entretiens.

D'après leurs estimations, très peu de journalistes feraient encore de l'enquête à temps complet ; seuls quelques dizaines environ, de manière ponctuelle. De fait, en ce qui concerne la presse écrite, plus aucun des quotidiens d'information suisses romands (une quinzaine de titres) ne dispose d'une unité ou d'une page régulière dédiée à l'investigation, identifiables comme telles. Le média consacrant le plus de moyens à ce genre journalistique reste la version dominicale du journal *Le Matin* (*Le Matin Dimanche*). Avec le *SonntagsZeitung*, titre suisse-allemand du même groupe de presse (Tamedia), il partage une cellule enquête basée à Berne. Elle est composée de quatre journalistes germanophones et trois journalistes suisses-romands.

Depuis une dizaine d'années, un « réseau suisse de journalistes d'investigation » s'est formalisé : Swissinvestigation<sup>5</sup> (lié dès son origine au réseau mondial Global Investigative Journalism Network – GIJN, créé en 2003). Son répertoire non exhaustif, basé sur le principe de l'inscription volontaire, compte une soixantaine de noms de journalistes travaillant en Suisse romande, dont une bonne moitié d'indépendants, se désignant comme pigistes ou free-lance, mais qui ne produisent que peu ou pas d'enquêtes journalistiques effectivement publiées.

Faute de données disponibles, il n'a pas été possible d'évaluer le nombre exact de communicants actifs en Suisse. En 2011, une étude sur la qualité dans les médias publiée par l'Université de Zurich indiquait, depuis le début des années 1990,

« (...) un déplacement du pouvoir et des ressources entre les relations publiques et le journalisme. La branche des relations publiques enregistre des taux de croissance élevés et se caractérise par une professionnalisation croissante. Au contraire, la branche des médias se trouve dans une crise structurelle qu'elle doit partiellement à elle-même. Dans le secteur de la presse, on observe des tendances à la déprofessionnalisation (...) »<sup>6</sup>.

Des phénomènes similaires de renforcement de l'influence des relations publiques sur les productions journalistiques, surtout dès les années 1990, ont été étudiés dans d'autres pays d'Europe, comme en Grande-Bretagne (Franklin, Lewis & Williams, 2010) ou en France (Neveu, 2001 : 55).

## Méthodologie

Afin de mieux cerner les relations entre journalistes d'investigation, sources officielles et usages contraignants des TIC, douze entretiens semi-directifs et approfondis ont été effectués d'avril 2014 à janvier 2016, avec des journalistes<sup>7</sup> travaillant ou ayant travaillé en Suisse, pratiquant ou ayant pratiqué régulièrement l'investigation. Il a été demandé à chaque fois aux interlocuteurs d'illustrer leurs propos grâce à des exemples concrets. Ils avaient la possibilité à tout moment de rendre anonymes des personnes, fonctionnaires, entreprises ou lieux trop facilement identifiables et pouvant poser problème. Dans une perspective de recoupement des informations recueillies et de triangulation, les témoignages ont été croisés avec de la documentation (dont la production journalistique effectivement publiée par des praticiens interviewés), la prise de notes concernant des propos plus explicites tenus par les journalistes, hors enregistrement audio et à l'occasion d'entrevues supplémentaires, et l'observation participante, notamment lors de débats professionnels en Suisse sur le journalisme d'investigation et ses contraintes.

Pour ces entretiens, les journalistes interrogés ont été sélectionnés d'après les critères suivants : affiliation à la Fédération suisse des journalistes-Imprimé (avec carte de presse) ou à une structure équivalente à l'étranger ; au moins dix ans d'expérience dans le métier ; une pratique régulière de l'investigation ; de nombreuses démarches de demande d'information effectuées auprès des services départementaux des administrations, au niveau fédéral et local, avec des expériences personnelles de refus de la part de ces instances ; plusieurs publications à leur actif dans la presse suisse et/ou sous forme de livres d'enquête ; inscription sur le répertoire de *Swissinvestigation.net*.

Dans le souci d'approcher une certaine représentativité et après avoir au préalable identifié un ensemble de praticiens lors de rencontres professionnelles, nous avons choisi des interlocuteurs différents par l'âge (de 42 à 70 ans, dont trois journalistes à la retraite), le sexe (neuf hommes, trois femmes), la nationalité (neuf Suisses, dont trois binationaux ; originaires de six cantons différents, de Suisse romande et alémanique ; trois Français), l'origine socio-professionnelle, le parcours dans les médias (presse écrite, radio, TV locales et régionales, *pureplayers...*), les fonctions exercées (de pigiste et indépendant à rédacteur en chef adjoint, en passant par des responsables de rubrique), les lieux de travail en Suisse romande.

Dans notre guide d'entretien servant de fil conducteur, les questions s'articulaient autour de

quatre axes complémentaires : comment les répondants relatent et définissent leur identité professionnelle, notamment par leur aptitude à s'opposer à, ou au contraire à coopérer avec des sources officielles ; comment ils perçoivent et relatent des changements structurels sur ces vingt dernières années, dans leurs rapports d'opposition / de collaboration avec ces sources ; quels sont selon eux les usages des TIC que les sources officielles ont développé qui s'avèrent les plus contraignants sur la pratique et la publication des enquêtes journalistiques ; quels conseils ils donneraient à des fins de formation pratique au journalisme d'investigation en Suisse.

---

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

---

Sur les douze journalistes interviewés, la majorité d'entre eux (9 sur 12) provenait d'une origine socio-économique plutôt aisée, voire très aisée, avec des parents travaillant dans les professions libérales, ou comme fonctionnaires, au niveau national ou international. La grande majorité (11 d'entre eux) avait suivi des études universitaires et/ou avait travaillé dans l'enseignement supérieur (histoire, mathématiques...), avant de se lancer dans le journalisme.

Au niveau des méthodes, stratégies et tactiques d'accès aux informations déployées, nous pouvons identifier dans leurs expressions plusieurs catégories de pratiques « indigènes », couramment utilisées par les journalistes rencontrés et dans le milieu professionnel (ci-après, en italique).

Tous ont insisté sur *la fréquentation de différents « milieux »* et *sources privilégiées* permettant de se constituer un vaste *carnet d'adresses*. Bien plus que les rapports réguliers avec des fonctionnaires et des sources officielles, les rapports suivis avec des *sources officieuses* ont été présentés comme indispensables pour le travail du journaliste d'investigation. Dans le *processus d'enquête*, les *indications* et *informations confidentielles* délivrées par des responsables publics et politiciens parlant en *off*, des responsables locaux et régionaux du secteur privé, avocats, agents de renseignement... représentaient une solution rapide pour résoudre le cas échéant des *blocages* d'accès aux informations imposés par des fonctionnaires des autorités approchées, ou servir de contrepoint à leur absence de réponses, refus d'entrer en matière ou formules de *no comment*.

D'autres sources extérieures à l'administration étaient privilégiées dans le même but de *confronter les différentes versions d'un dossier*. Neuf journalistes avaient eu une ou plusieurs expériences

de travail comme correspondant à l'étranger et/ou dans une autre région linguistique en Suisse (Berne, Zurich, Lugano). Cette possibilité de décentrer son regard de la presse suisse et locale a été présentée comme fondamentale pour initier et traiter de nouveaux sujets. Ces ressources s'ajoutaient à d'autres types de publications (presse spécialisée, presse et médias alternatifs, etc.). La relative autonomie des cantons dans le système fédéral suisse, avec ses particularismes, permettait aussi aux journalistes de jouer sur des confrontations sur différents niveaux de pouvoir, communal, cantonal, régional et national :

« (...) Une affaire, elle est à la dimension de ce pays, qui est morcelé, en 26 cantons. 26 pouvoirs ! 26 gouvernements ! 26 parlements ! plus après les communes, les villes, les chef-lieu... et c'est là qu'il y a les sujets. Bon, évidemment, c'est moins sexy que, euh, que... l'affaire des frégates [de Taïwan], ou, ou Dieu sait quoi, hein, ... il y a quelques grosses affaires nationales, on l'a vécu avec les banques, l'éclatement du secret bancaire, les affaires à répétition autour de UBS, Crédit Suisse... OK. Mais, l'essentiel des infos, du vécu (...) des journalistes, il est au niveau régional (...) »

Les dimensions régionales et locales ont été privilégiées dans la majorité des sujets d'enquête mentionnés comme exemples, et publiés par les intervenants : malversations dans des banques privées et cantonales ; dysfonctionnements de centres sociaux ou d'hôpitaux ; maltraitance dans les EMS ; cas de pédophilie au sein des écoles ou de l'Église catholique ; bavures policières ; affaires d'espionnage et de corruption ; conflits d'intérêts entre services publics et lobby pharmaceutique ; pratiques de fraude dans les milieux de la viticulture ; etc.

Qu'en est-il des trois modes de relation aux sources officielles et acteurs du 5<sup>e</sup> pouvoir proposés par Franklin, Lewis & Williams (2010) ? Une lecture interprétative des réponses obtenues nous permet d'affiner certaines dimensions de ces trois modes, et surtout de relever qu'ils ne sont pas exclusifs, mais que les journalistes tendent plutôt à les combiner, à osciller de l'un à l'autre.

A) Mode collaboratif. Sur douze journalistes, six seulement évoquent la possibilité, plutôt ponctuelle et au cas par cas que régulière, de modes collaboratifs avec les sources administratives, qu'elles soient fédérales, régionales ou locales. On retrouve dans leurs discours une large palette de possibilités en ce sens, évoquant des formes de coopération (expressions telles que « *respecter les règles du jeu* »,

« *jouer le jeu* », « *intérêts en commun* », « *intérêt public* », « *partenariat* », « *faire confiance* » ...). Ces six journalistes déployaient aussi en parallèle divers modes de relations (« *de négociation* » ou « *conflictuels* ») avec les administrations, variant d'un mode à l'autre selon les circonstances, sources et sujets traités. Trois d'entre eux travaillaient pour la télévision régionale (service public, doté de moyens financiers bien plus importants que ceux de la presse locale et régionale, ainsi que d'une émission explicitement centrée sur les enquêtes et les reportages de proximité, *Temps Présent*) ; deux autres, pour la presse régionale et locale ; le dernier, comme correspondant indépendant pour différents médias régionaux et internationaux.

B) Mode de négociation. Évoquant une « perte de temps » dans leurs démarches auprès des administrations, les six journalistes restants (travaillant tous pour la presse régionale et locale) se bornaient à déployer deux modes, essentiellement. D'abord, le mode « *de négociation* ». Ce mode est perceptible dans des expressions telles que « *trouver un arrangement* », « *une marge de négociation* ». D'autres expressions renvoient à l'habileté du journaliste à « *bricoler* » avec les situations et ressources en présence, dans une dimension tactique : « *jouer là-dessus* », « *feinter* » ; « *jouer avec les sentiments* », « *prêcher le faux pour avoir le vrai* », « *bluffer* », « *être un peu coquin* », « *un peu malin* » « *un peu voyou* »... La limite étant de « *ne pas faire des trucs en-dehors des clous* », pour ne pas perdre le contact avec les interlocuteurs officiels ou des possibilités d'ouverture.

C) Mode conflictuel. Ce mode est décrit comme étant le plus fréquent, par l'ensemble des journalistes. On le retrouve dans des expressions plus radicales, entre autres lorsqu'il s'agit de faire face à un blocage : « *jouer du bâton et de la carotte* », « *faire une confrontation* », « *rentrer dans une procédure* », « *imposer un délai* », « *forcer la main* », « *faire du chantage* », « *mettre la pression* », « *pression médiatique* », « *utiliser comme une arme* » « *harceler* »... Ce mode conflictuel peut inclure des solutions de dernier recours, à la limite des « *pratiques déloyales* », comme *l'enregistrement clandestin*, ou *l'entretien-surprise*, ou interview menée à l'improviste, non annoncée (Grevisse, 2010 : 172 sq ; Labarthe, 2016). Ces pratiques présentent toutefois le risque de remettre en jeu la relation de confiance avec les sources officielles voire, de mener vers une rupture définitive, sans retour : le journaliste est alors *grillé* auprès des administrations concernées et de sources qui s'estiment *piégées*.

Dans le cadre du mode conflictuel, la question des usages contraignants des TIC par les sources officielles revient constamment et dans la tota-

lité des douze entretiens réalisés, ce qui nous a servi d'indice avant que se profile l'idée de dresser une typologie servant à systématiser cet aspect plus précis des relations. Pour la réalisation de leurs enquêtes, les journalistes soulignent de manière unanime le « *double visage* » des usages des TIC dans l'accès aux sources et aux informations gouvernementales : une avancée (facilitant les télécommunications, les moyens de recherche, d'archivage...) ; mais aussi, dès le milieu des années 1990, un ensemble de nouvelles procédures et contraintes liées à la professionnalisation des responsables de communication travaillant pour les institutions. Depuis le milieu des années 2000, s'ajoute la perception plus nette d'un risque fondamental pour la protection des sources<sup>8</sup>.

---

#### TYPOLOGIE DE CONTRAINTES LIÉES AUX USAGES DES TIC PAR DES SOURCES OFFICIELLES

---

D'après leurs témoignages, nous pouvons esquisser une première typologie (éléments soulignés, ci-dessous) des principaux problèmes rencontrés dans leurs pratiques d'accès aux informations administratives, liés aux usages des TIC. Cette typologie s'attache à faire ressortir les catégories les plus significatives et les plus largement partagées par les journalistes interrogés. Elle s'inspire des principes de la théorisation ancrée développés par Anselm Strauss et Juliet Corbin (*Grounded Theory Method*, 1998), impliquant un travail de codage et de catégorisation des données recueillies, selon deux règles fondatrices : ancrer ce codage en nous référant au sens vécu et donné par les acteurs sociaux concernés, pour viser « à comprendre les acteurs, en partant de la façon dont ils vivent et appréhendent ce qui leur arrive » (Lejeune 2014 : 20). Les extraits de citations qui les accompagnent ont ici un statut de « base empirique » sur laquelle appuyer l'effort de conceptualisation (Adam, Borel, Calame & Kilani, 1995 : 16), pour une typologie représentant une étape et un instrument à un moment de notre recherche (Schnapper, 1999 : 18 sq. ; Bertaux, 2005 : 114 sq.).

1) Canalisation de demandes d'informations. C'est un premier point souligné par les journalistes rencontrés, pour désigner le renvoi de leurs demandes vers des chargés de communications/des versions officielles préparées à l'avance (*pre-packaged news*) :

« (...) Il y a eu des directives internes (...) qui allaient clairement dans le sens de dire : toutes les questions de journalistes doivent être référées à EDA Infos (portail d'informa-

*tions du département des Affaires étrangères, équivalant au Quai d'Orsay en France), où allaient tous les porte-parole de l'administration. (...) Les gens à l'interne ont reçu des consignes de dire : « Vous êtes journalistes, allez vers EDA Infos, je vous dis rien du tout. » Alors il y a toujours moyen (d'obtenir des informations et des commentaires), heureusement, grâce aux réseaux [des sources officielles]... »*

2) Surabondance d'informations officielles. Les journalistes sont aussi confrontés à des administrations produisant en ligne quantité de communiqués et de versions officielles anticipant souvent leurs demandes, quitte à remplir des fonctions d'*agenda setting* (suggérant et diffusant des sujets qui se retrouvent à l'agenda des rédactions ; voir : Franklin, 2005 : 12). La matière diffusée selon un principe d'immédiateté bouscule les routines des journalistes, particulièrement ceux attachés à couvrir les actualités, travaillant dans des délais et avec des budgets resserrés. Se pose alors le problème de l'abondance des contenus à gérer, trier, vérifier, analyser, mettre en perspective :

« (...) Les institutions créent des informations... de manière massive, hein, donc c'est (aussi) tout ce thème big data... qu'on découvre seulement en Suisse, mais évidemment que c'est la nouvelle frontière d'une partie de l'investigation... »

3) Renforcement des procédures, mise à distance. Les journalistes d'investigation associent aussi les usages des TIC à la mise en place d'un protocole plus systématique et contraignant qu'il y a « une quinzaine d'années », dans l'encadrement de leurs demandes d'accès aux informations : déclinaison de l'identité et des coordonnées du journaliste, du média employeur ; précision de l'intention et de l'angle du sujet ; envoi des questions à l'avance, par courriel, etc. Ces procédures permettent une canalisation, centralisation et hiérarchisation des demandes d'information, aiguillées vers les chargés de communication des offices concernés. Elles renvoient de manière plus globale aux phénomènes de contrôle dans les options d'accès aux sources et aux informations, et leur traitement. Elles conditionnent et/ou limitent également les contacts directs avec les responsables administratifs et politiques :

« (...) Moi, il y a quelques années, j'avais les natels (téléphones portables) de l'ensemble des conseillers d'État de Suisse Romande. Aujourd'hui, il faut écrire à l'avance les questions au porte-parole, qu'il regarde si éventuelle-



ment, il peut déranger le conseiller d'État.  
C'est un sacré changement, hein ! (...) »

4) Blocages, non-entrée en matière des autorités. Ces procédures, renforcées, prennent plus de temps sur le travail des journalistes, pour un résultat incertain. Ils doivent aussi gérer les risques de refus de donner suite à leurs demandes d'information, d'interviews, et les réponses sous forme de *no comment*, « pas de commentaires ». Se profilent alors plusieurs scénarios possibles, déclinés sur un mode de négociation, ou un mode plus conflictuel. Une solution consiste à exploiter le *no comment* comme élément de narration à la fin d'une enquête, à le mettre en scène pour évoquer les refus, les portes qui se ferment... éléments interprétés comme embarras des autorités, ou « demi-aveux » :

« (...) Depuis dix, quinze ans, maintenant, vous avez des « DirCom », des directeurs de la communication, qui filtrent tout, et c'est le grand problème du journalisme... il est très difficile dans ces conditions de... travailler, on doit toujours passer par la bande, puis après, c'est difficile de confirmer, vous avez toujours des « no comment »... alors moi, moi finalement, le « no comment »... Si on ne me dit pas : « Non, c'est pas vrai », je le considère quasiment... comme une confirmation (...) »

5) Risque de traçage des activités. Sur un autre plan, les procédures évoquées aux deux points précédents auraient aussi d'autres finalités, implicites. Elles présentent un risque de traçage des activités des journalistes, de leurs intentions (enquêtes en cours ou à venir), de leurs pratiques<sup>9</sup> et réputations professionnelles, estimées par les autorités sur la base de leurs productions antérieures :

« (...) ça m'est arrivé qu'une autorité (...) au lieu de me répondre, m'a fait son célèbre : « Pas de commentaire, Monsieur [nom du journaliste] » [puis] elle a... directement averti les institutions bancaires en question : « Attention, il y a (nom du journaliste) qui est en train d'enquêter sur vous. Donc, préparez votre com ». »

6) Exclusion du journaliste, blacklisté. Dans le cas de publications posant problème aux autorités et institutions concernées, ce traçage peut valoir, selon les journalistes, de se retrouver encore plus rapidement sur une « liste noire » circulant ensuite dans les administrations. Ce qui conduit à un refus systématique de leurs demandes d'interview, des conférences et voyages de presse :

« (...) C'était la chef de presse de (...), elle me dit : « Ce que vous écrivez là c'est anti-suisse, c'est un scandale. » (...) J'ai été blacklisté et depuis je peux plus avoir une interview auprès du Conseil fédéral... »

- Et les voyages de presse, pareil, ou... ?

- Exactement, et ça... ça m'a été dit par de très bonnes sources (...) parce que sous-entendu que je ne respectais pas le « off », je ne respectais pas la relecture (avant publication de l'interview), alors que c'était complètement faux ! »

Une des parades utilisées par les journalistes « blacklistés » peut consister alors à tirer parti du système fédéral et politiquement décentralisé de la Suisse pour tenter de « jouer une administration contre une autre », en espérant qu'un autre service (au niveau cantonal, ou communal, par exemple) accepte de s'exprimer tout de même. Sur les dossiers de justice, un journaliste évoque ainsi « la plus grande ouverture » de certains procureurs cantonaux, par rapport au Ministère public de la Confédération - MPC. Toutefois, la hiérarchisation et la coordination de responsables de communication de services de l'administration, entre autorités fédérales et cantonales et dans les deux sens, tend à limiter cette possibilité, d'autant plus sur des sujets sensibles<sup>10</sup> :

« La Suisse est un tout petit pays, c'est un poncif (...), divisé en petits cantons, avec des petits roitelets locaux, qu'on appelle des conseillers d'Etat. Et puis... (avec) la fiscalité (...) vous allez vraiment dans quelque chose qui en Suisse est encore peut-être plus douloureux que le secret bancaire. Quand vous vous attaquez au fisc, ces petits roitelets locaux sont extrêmement fâchés. Donc, ça a des conséquences assez simples journalistiquement, c'est en gros, on ne vous parle plus. On ne vous donne plus d'interviews, etc. »

7) Perquisitions, cybersurveillance. La prise de conscience et la gestion des risques liés aux traces numériques est une source de préoccupation pour l'ensemble des journalistes rencontrés. En Suisse romande, les professionnels ont mieux cerné les dangers à la suite de perquisitions et d'actes de cybersurveillance affectant des confrères, à l'étranger, mais aussi dans leur entourage direct. Un des cas les plus récents implique une perquisition ordonnée par un procureur cantonal, avec saisie du matériel informatique, disques durs et de clés USB ; un autre, des tentatives de surveillance de journalistes et de hacking de leurs ordinateurs, opérées avec l'appui

d'un agent des Services de renseignement de la Confédération-SRC.

« (...) cinq agents de la police judiciaire, un expert informatique, et ils sont entrés immédiatement (...) ils étaient déjà en train de fouiller (...) ils, ces pieds-nickelés (...) ont saisi y compris l'ordinateur de mon fils (...) ils ont ouvert jusqu'à la boîte à tampons hygiéniques de mon épouse, pour voir s'il y avait des clefs USB... »

8) Protection des sources. Ces traçages numériques peuvent avoir une double conséquence : dissuader les sources de parler, et porter atteinte à un droit fondamental au travail des journalistes d'investigation, qui n'ont pas à révéler « qui leur a parlé », ou fourni un document :

« (...) chez EDA Infos, tout est écouté, les mails (courriels) sont enregistrés... l'administration a fait des perquisitions pour savoir qui a parlé à tel journaliste... ça, ça s'est produit... y a eu des enquêtes pour fuite (...) »

9) Rupture de la relation de confiance. Le journaliste risque alors de perdre une partie de son réseau d'informateurs :

« Je me rappelle très bien d'un... attaché de presse qui me dit : "Oui, je ne peux pas vous répondre, mais donnez-moi vos questions". Ma source me rappelle très vite, elle me dit : "Écoute, je peux plus te parler au moins pendant trois semaines - un mois, là, ils sont en train d'enquêter". Puis je dis : "Mais comment ils savent ça ?" Il me dit : "Bah, écoute... ils sont pas cons non plus, t'as posé deux questions, ils sont remontés très vite vers moi." Et... et voilà, tu dis : "Bon, ben bingo, quoi". Si les informations que tu leur demandes par écrit servent à essayer de pister les sources (...) »

10) Réécritures. À la différence de la presse papier, qui offre une surface pour des « rectificatifs » ou « droits de réponse » de plaignants dans les numéros suivant les articles incriminés, Internet présente également le risque de réécritures presque « en temps réel », plus discrètes, d'évictions d'informations d'intérêt public, jusque-là publiées sur les versions en ligne des médias :

« (...) il a téléphoné d'abord au chef de l'info..., en disant que c'était pas possible, que c'était diffamatoire, (...) pourquoi on avait mis cette information, (...) puis après, il a eu, euh, (...) le rédacteur en chef. (...) Et là il a

réussi à (le) convaincre (...) Et ils ont retiré l'info du site (rires)... si tu veux, voilà, c'est typique, quoi. »

Le risque peut aussi porter sur le retrait d'un ensemble de sources d'information, jusque-là accessibles publiquement :

« Tu sais, le Procureur général de [canton en Suisse romande]... c'est lui qui avait fait effacer de la Feuille d'avis officielle de (ville) le nom des (...) acquéreurs de propriétés... chose très précieuse dont on se servait euh, nous les journalistes (...). Il y avait un système d'archives extraordinaire, gratuit, où tu tapais des noms, par mots de recherche, c'était vraiment génial (...) Et lui, il l'a fait (supprimer), pour principe de confidentialité, de droit à l'oubli... »

---

## DISCUSSION

---

L'interprétation de ces résultats doit être avancée avec la prudence qui convient à cette première phase d'un processus de recherche. Toute étude scientifique sur le journalisme et ses pratiques doit tenir compte de la complexité des relations triangulaires entre la presse, les pouvoirs et le public. On serait même tenté d'évoquer une « quadrature du cercle », puisqu'il faut encore localiser dans cette figure les milieux politico-financiers, les groupes de presse favorisant des phénomènes de concentration de titres, les relations incertaines à un lectorat présumé, souvent délicat à circonscrire, ou encore les crises des modèles économiques et les transformations technologiques bouleversant les rapports entre ces pôles. De plus, les entretiens avec des journalistes ne livrent qu'un éclairage, depuis un angle du triangle, pourrait-on dire. Ils sont donc à considérer avec leurs limites. Cette recherche devra encore être complétée par l'analyse d'autres entretiens réalisés depuis, incluant aussi des entretiens avec des fonctionnaires (sources officielles), être confrontée à un ensemble de données plus complet afin de viser un meilleur degré de saturation.

Il s'agira aussi d'étendre les possibilités de comparaisons avec des études similaires concernant la presse en Suisse romande. Ces trois dernières années, des recherches plus généralistes ont ainsi montré comment les productions journalistiques en presse régionale et locale étaient confrontés à des phénomènes de convergence rédactionnelle dans les médias privés, la stratégie des éditeurs visant des investissements dans la diffusion rapide d'informations sur différents canaux, au détriment de la recherche et la production d'informations originales (Schön-

hagen & Hofstetter, 2014). D'autres ont pointé des risques accrus d'uniformisation de l'information, dans un contexte de crise des médias, notamment du fait de l'influence des annonceurs sur le contenu rédactionnel, du manque de moyens et de temps à disposition pour couvrir des faits, et de l'absence d'articles critiques sur les médias employeurs et leur stratégies éditoriales (Puppis et al., 2014). Une autre recherche en cours, basée sur l'analyse d'articles parus dans cinq quotidiens et sur trois régions linguistiques en Suisse, s'intéresse aux écarts entre perception du rôle de « 4<sup>e</sup> pouvoir » joué par les journalistes, et leurs performances effectives - publications d'informations originales et d'enquêtes, notamment. Elle note une grande proportion d'articles très courts, provenant en fait d'agences de presse, avec peu de valeur ajoutée (Beck & Raemy, 2017).

En l'état, de nouveaux questionnements surgissent. Si le mode conflictuel en lien avec les usages des TIC par les sources est largement mentionné, comment interpréter encore le fait que le mode collaboratif soit aussi peu détaillé dans les discours, alors que la situation de crise que traverse la presse locale devrait pousser journalistes et éditeurs vers des tentations de délégation d'une partie de leur production, comme le suggère Erik Neveu ? Plusieurs éléments d'explication sont possibles, comme l'ont aussi souligné Franklin, Lewis & Williams (2010) : la nécessité pour les journalistes rencontrés de taire leurs sources ; une définition intériorisée du journalisme d'investigation impliquant que le journaliste conserve « l'initiative » de l'enquête et s'accommode mal avec une dépendance (y compris économique) et/ou une proximité avec des sources officielles ; le refus d'expliquer la nature des dons et contre-dons qui ont été nécessaires avant l'obtention de documents et la publication d'une enquête, etc.

Le journaliste d'investigation se définirait aussi par opposition à une altérité : celle des fonctionnaires, de communicants (qui sont souvent d'anciens journalistes, *passés de l'autre côté*), qu'il faut savoir *tenir à distance* pour garder un *esprit critique*, et *mettre en doute les versions officielles*. Cette distance avec les sources renvoie au respect du code de déontologie : dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971), l'article 9 précise : « *N'accepter aucun avantage, ni aucune promesse qui pourraient limiter son indépendance professionnelle ou l'expression de sa propre opinion* »<sup>11</sup>.

Ces impératifs permettraient de comprendre la priorité donnée dans les discours des répondants aux deux autres modes de relation, « de négociation » et « conflictuel ». On peut aussi interpréter cette priorité comme la recherche constante de moyens de lever et/ou dépasser tout de même certains blocages

liés aux usages des TIC par les sources officielles, et comme principe d'efficacité et d'économie de la part des journalistes, dans la gestion du temps et du budget alloué à leurs enquêtes. Suivant ce principe, même un *no comment* lapidaire de la part des autorités, au lieu de représenter une fermeture, devient exploitable journalistiquement. Dans la même idée, le mode conflictuel peut être mis en scène dans une perspective de *naming and shaming* ancrée dans les effets de narration du journalisme d'investigation (Ekström et Johansson, 2008 ; Danielson, 2013 ; Petley, 2013).

Dans la mise en œuvre de ce mode « conflictuel », il s'agit de bien apprécier la marge de manœuvre des journalistes par rapport au code de déontologie. La Déclaration des devoirs et des droits des journalistes stipule qu'il ne faut « *pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents* »<sup>12</sup> (article 4 des devoirs des journalistes). Il est assorti d'une exception : dans le cas d'informations qui « ne peuvent pas être recueillies d'une autre manière, plus habituelle » et revêtant un « intérêt public prépondérant ». Dans le même temps, le principe de loyauté est aussi essentiel pour entretenir des relations de confiance avec les sources : l'outrepasser, même de manière exceptionnelle, équivaut à prendre le risque de l'isolement, d'autant plus important dans un contexte de proximité géographique avec les sources officielles, comme l'ont précisé les répondants. Courir ce risque serait contreproductif, ou même pénalisant sur long terme.

Plusieurs raisons nous incitent donc à penser que cet effort de catégorisation par « modes » resterait encore à affiner et à nuancer, étant donné la complexité des relations, la contextualité des situations « au cas par cas », les variations possibles autour des « règles du jeu » et la quantité de facteurs en présence. Le « mode collaboratif » défini par les chercheurs et théoriciens de la notion de 5<sup>e</sup> pouvoir est surtout axé sur l'administration comme fournisseur d'informations et de contenus. Encore faut-il trouver les moyens valables de discerner un « *mode de co-production* » d'enquêtes, à l'initiative de sources officielles (par observation dans des salles de rédaction ? observation d'interactions lors de débats, ou de réunions professionnelles ? analyses de contenu plus poussées sur des investigations journalistiques publiées, afin de déterminer les origines des informations divulguées ?). Où situer par exemple la publication d'articles estampillés « enquête » dans la presse écrite, mais dont la majeure partie de la matière première et de la mise en forme (textes, images) sont fournies de toutes pièces par le secteur public (communiqués de presse et éléments provenant des administrations, à propos de procédures

officielles, telles que l'arrestation d'un coupable, le démantèlement d'un trafic, la clôture d'une enquête judiciaire, de police, etc.) ? Enfin, le chercheur ne peut placer dans la même catégorie une entente ponctuelle entre un journaliste et un fonctionnaire administratif, convaincu de lui-même de l'intérêt public du sujet traité.

Les modèles de stratégies des sources synthétisés par Erik Neveu et susmentionnés dans la section théorique, tels que « séduire » et « laisser jouer la sous-professionnalisation d'un titre », nous invitent à saisir la subtilité de ces différents types de rapports, dans la vaste gamme des possibles. Ils suggèrent aussi que le « mode collaboratif » peut être anticipé dans une certaine mesure par un éditeur ou un directeur de publication d'un organe de presse local, et même inclus jusque dans la stratégie de production du titre. Les pressions politiques et économiques exercées régulièrement par les sources officielles peuvent alors conduire l'éditeur ou le directeur de publication à l'abandon, plus ou moins systématique et en fonction de la pesée des intérêts en présence, de toute velléité de consacrer du temps et des moyens aux enquêtes journalistiques et à leur publication.

À l'autre extrême, le mode conflictuel pourrait être précisé à l'occasion de prochaines recherches en le croisant plus systématiquement et sur une plus grande échelle d'intervenants avec quatre grandes catégories de risques perçus par les intervenants rencontrés. Les deux premières sont les plus couramment invoquées, y compris dans la littérature scientifique : contraintes de temps et de budget, renvoyant en somme au modèle économique du média employeur, aux moyens accordés par la direction pour mener des enquêtes et/ou les cofinancer, les mettre en valeur ; contraintes dans les accès aux sources.

Un des apports de la présente contribution reste peut-être d'insister davantage sur deux autres risques perçus comme « non négociables » par les praticiens : la protection des sources (article 6 des « devoirs » des journalistes : « Garder le secret rédactionnel ; ne pas révéler les sources des informations obtenues confidentiellement »), mais aussi les risques d'isolement professionnel du journaliste, à la fois de l'ensemble des sources administratives (Erik Neveu l'exemplifie bien avec le modèle de stratégie des sources intitulé « contrôler »), de ses sources officieuses, mais aussi de ses confrères, voire de sa propre rédaction. Ce type de risque se retrouve dans diverses manœuvres, comme le retrait de l'accréditation, par exemple. Elles restent néanmoins difficilement repérables lors du processus de recherche : pour les sources comme pour les journalistes, les

évoquer revient à dévoiler des versants peu honorables de certaines pratiques professionnelles. Il est donc nécessaire de gagner toute la confiance des interlocuteurs en présence, au fil de rencontres successives et d'entretiens approfondis, pour les laisser affleurer.

Cinq journalistes ont ainsi fini par évoquer des cas de pressions extérieures (du secteur public, mais aussi du secteur privé) sur leur rédaction en chef, afin de faire rectifier ou effacer la version originale d'une enquête publiée. Certaines de ces mesures étaient accompagnées par la publication d'un article imposé, rédigé en partie à l'extérieur de la rédaction et démentant les faits avancés par le journaliste. De tels « arrangements » directs avec la hiérarchie du média avaient pour conséquence de porter atteinte à la réputation professionnelle des journalistes d'investigation. Elle les opposait de fait à leur direction et souvent, à leurs confrères.

Protection des sources et isolement professionnel, ces deux catégories de risques se retrouvent dans les évocations des situations très concrètes ayant mené les journalistes à des « points de ruptures ». Ceci, avec des conséquences d'ordre pratique : abandon d'enquêtes, scénarios de « sortie » volontaire de la profession (provisoire, définitive, par départ ou démission) ou involontaire (licenciement de leur média) ; fin de leur activité de journaliste d'investigation en général.

---

## CONCLUSION

---

En Suisse romande, la généralisation et la professionnalisation des usages des TIC par des fonctionnaires des administrations, tant au niveau fédéral que cantonal, sont perçues par les journalistes comme une évolution relativement récente de leurs conditions de production de l'information. La majorité des journalistes rencontrés estiment que, du fait de leur maîtrise par des acteurs du 5<sup>e</sup> pouvoir, les usages des TIC et leurs implications dans les relations sociales comportent désormais plus de risques que d'avantages. Ces risques renvoient notamment aux dimensions économiques des stratégies déployées par les sources officielles, qui exploitent des contraintes de temps, de budget et de moyens à disposition des rédactions, dans un contexte de crise accentuée des modèles d'affaires frappant en premier lieu la presse locale en Suisse romande, depuis une vingtaine d'années.

Nous avons proposé une première esquisse de typologie à propos de ces stratégies de contrôle par des sources officielles. Au vu de leurs influences possibles sur les pratiques, mais aussi sur la construc-

tion des identités professionnelles, ces stratégies gagneraient encore à être étudiées et décrites de manière plus systématique à des fins de recherche appliquée, notamment dans une perspective de contribution à la formation d'étudiants dans les filières « journalisme » au niveau Master. Dans leurs relations aux sources, les journalistes d'investigation entendus évoquent en effet davantage des modes « conflictuels », que « de négociation » ou « collaboratifs ». Parmi ces « conflits », sont abordés les répercussions sur leurs capacités d'enquête, voire leur réputation et identité professionnelles. En particulier, leur perception des risques liés à la protection des sources et à l'isolement professionnel est telle que de nombreux praticiens interviewés dans le cadre de cette recherche optent le cas échéant pour une « sortie » du métier. Plus de la moitié d'entre eux ont ainsi cessé de publier des enquêtes dans la presse en Suisse romande, pour diverses raisons, parfois simultanées ou liées.

Avec la crise économique que traverse la presse écrite, conjuguée aux changements technologiques et à la montée en puissance des communicants, que reste-t-il en termes de stabilité, au moins au niveau des définitions de l'identité que s'attribuent les journalistes d'investigation ? Cette stabilité se retrouverait dans rôle de 4<sup>e</sup> pouvoir revendiqué, dans l'ensemble de leurs prérogatives et dans la plasticité de leurs savoir-faire. Cette plasticité s'exprimerait aussi dans leur capacité à alterner ou à cumuler plusieurs modes relationnels avec les sources officielles, pour exploiter toute la gamme des possibilités et opportunités de variation d'un mode à un autre. Dans la pratique et pour les journalistes, le fait de pouvoir jouer sur ces variations représenterait un moyen de perdurer. A l'inverse, marquer trop d'opposition aux sources ou rester limité au seul mode conflictuel, conduisent à l'isolement ; position qui n'est pas tenable sur le long terme.

Dans la perspective de recherches complémentaires et en suivant Denis Ruellan (1992 ; 1993 ; 2014), nous pourrions avancer l'hypothèse que le « *flo* constitutif » qui entoure la définition du journalisme d'investigation en particulier, s'explique aussi par cette nécessité intrinsèque de conserver l'avantage d'une large palette de solutions stratégiques et tactiques dans les activités de recherche d'information, malgré les changements de contexte. Il renverrait à la nécessité de conserver la plus grande marge de manœuvre et capacité d'adaptation possibles, face à la multiplication et à l'évolution constante des facteurs internes et externes conditionnant leurs conditions de travail et leur production. Faut-il même y voir une forme de refuge, ou de parade, en réaction aux stratégies développées par les sources officielles (« séduire », « laisser jouer la sous-professionnalisation d'un titre », « contrôler », cf. *supra*) ? Ruellan cite à ce propos une hypothèse de Luc Boltanski, sur « *l'indétermination productive* » caractérisant la formation des cadres : « (...) *c'est justement l'indéfinition et l'indétermination des limites du groupe, le flou des règles de ses accès et de son fonctionnement, qui garantissent sa pérennité, lui évitent l'éclatement (...)* » (Ruellan, 1992 : 29).

Il s'agirait bien d'« *indétermination productive* », lorsque les journalistes justifient au cas par cas le recours exceptionnel à des pratiques déloyales en jouant sur les limites de leur propre code de déontologie, comme seul moyen d'accéder à des informations d'intérêt public prépondérant. Ce principe serait aussi éclairant en ce qui concerne la réticence du milieu professionnel en Suisse romande à définir en quoi consiste précisément le journalisme d'investigation, quelles sont ses limites, et ses savoir-faire.

---

Date de soumission de l'article : 30 mars 2017  
Date d'acceptation : 14 juin 2018

## NOTES

---

<sup>1</sup> « *Baistow claimed that a fifth estate of public relations and marketing specialists was being deployed by political and economic elites to obscure and offset the critical oversight which journalists previously provided to protect the public interest* ». Traduction personnelle.

<sup>2</sup> Définies dans le texte de référence que constitue la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971). Référence : [http://www.presserat.ch/Documents/Declaration\\_2008\\_fra.pdf](http://www.presserat.ch/Documents/Declaration_2008_fra.pdf)

<sup>3</sup> <http://ire.org>

<sup>4</sup> <http://gijn.org>

<sup>5</sup> Voir : [www.swissinvestigation.net/fr/directory/](http://www.swissinvestigation.net/fr/directory/). Ce réseau, soutenu par les groupes Tamedia et Ringier, et par la RTS, a fusionné fin 2015 avec le réseau suisse-allemand [investigativ.ch](http://www.investigativ.ch), fondé en 2010. La nouvelle organisation compte environ 300 membres.

<sup>6</sup> *Annales 2011 Qualité des médias - Jahrbuch 2011 Qualität der Medien*, Forschungsbereich Öffentlichkeit und Gesellschaft, Université de Zurich, Bâle, éditions Schwabe SA.

<sup>7</sup> Leur identité a été anonymisée, de même que le nom de leur média employeur. Tous ont spontanément accepté le principe de ces entretiens, et ont montré leur intérêt pour cette recherche. Nous tenons à les remercier pour leurs précieux témoignages, et leurs réflexions.

<sup>8</sup> L'analyse de leur perception concernant les principales évolutions historiques des conditions de travail en Suisse romande et les risques liés aux usages des TIC fera l'objet d'un prochain article, en cours de finalisation.

<sup>9</sup> Plusieurs fonctionnaires contactés dès 2013-2014 par l'auteur dans le cadre de cette recherche ont admis qu'ils avaient pour consigne de se renseigner sur « le parcours » des journalistes sollicitant leurs services pour une interview, et sur leurs pratiques journalistiques. Une « non-entrée en matière » était imposée pour tout journaliste ayant déjà recouru à des pratiques telles que l'entretien-surprise, ou à des enregistrements clandestins.

<sup>10</sup> Cette tendance a aussi été confirmée lors d'entretiens téléphoniques informels menés par l'auteur de cette recherche en 2013-2014, avec plusieurs fonctionnaires.

<sup>11</sup> Source : Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, [http://www.presserat.ch/Documents/Declaration\\_2008\\_fra.pdf](http://www.presserat.ch/Documents/Declaration_2008_fra.pdf). (Page consultée le 1er octobre 2017). Au-delà des discours entendus à ce propos, et qui sont à distinguer absolument des pratiques concrètes, les phases d'observation participante et des entretiens supplémentaires nous ont toutefois laissé penser que les modes collaboratifs avec diverses sources (officielles et officieuses) étaient plus fréquents et réguliers que ce que certains journalistes interviewés avaient explicité dans leurs témoignages. Cette piste resterait à exploiter par la suite, dans une prochaine phase de la recherche.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adam, J.-M., Borel, M.-J., Calame, C., Kilani, M., 1995, *Le discours anthropologique. Description, narration, savoir*, Lausanne, Payot.
- Baistow, T., 1985, *Fourth-rate Estate: Anatomy of Fleet Street*, Londres, Comedia.
- Beaud, S., Weber, F., 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- Beck, D., Raemy, P., 2017, « Are the Watchdogs Still Barking ? Exploring a Possible Gap between Journalistic Role Conceptions and Role Performance », Université de Fribourg, Recherche en cours, présentée au colloque de l'International Association for Media and Communication Research – IAMCR, Cartagena (Colombie).
- Bernier, M.-F., 2013, « La montée en puissance d'un "5e pouvoir" : les citoyens comme acteurs de la corégulation des médias ? », *Éthique publique [En ligne]*, vol. 15, n° 1/2013, consulté le 11 mars 2017, <http://ethiquepublique.revues.org/1077>.
- Bernier, M.-F. (Éd.), 2016, *Le cinquième pouvoir. La nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bertaux, D., 2005, *Les récits de vie*, Paris, Armand Colin.
- Bonfadelli, H., Keel, G., Marr, M., Wyss, V., 2012, « Journalists in Switzerland. Structures and Attitudes », in Weaver, D. H., Willnat, L. (Éds.), *The Global Journalist in the 21st Century*, New York and London, Routledge, pp. 320-330.
- Chalaby, J., 2004, « Scandal and the Rise of Investigative Journalism in France », *American Behavioral Scientist*, vol. 47, no 39, pp. 1194-1207.
- Cooper, S. D., 2006, *Watching the Watchdog: Bloggers as the Fifth Estate*, Spokane, Wash, Marquette Books.
- Danielson, M., 2013, « "Shaming the Devil !" Performative Shame in Investigative TV-journalism », *Nordicom Review*, 34, Special Issue, pp. 61-74.
- De Burgh et al., 2008, *Investigative Journalism: Context and Practice*, London, Routledge.
- Ekström, M., Johansson, B., 2008, « Talk Scandals », *Media Culture Society*, vol. 30, no 1, pp. 61-79.
- Franklin, B. et al., 2005, *Key Concepts in Journalism Studies*, London, Sage.
- Franklin, R. A., Lewis, J. M. W., Williams, A., 2010, « Journalism, News Sources and Public Relations », in Allan, S. (Éd.), *The Routledge Companion to News and Journalism*, New York, Routledge, pp. 202-212.
- Greenslade, R., 2008, « Subterfuge, Set-ups, Stings and Stunts: How Red-tops Go about Their Investigations », in De Burgh, H. et al., *Investigative Journalism: Context and Practice*, London, Routledge, pp. 319-339.
- Grevisse, B., 2010, *Déontologie du journalisme : enjeux éthiques et identités professionnelles*, Bruxelles, éditions De Boeck Université, coll. Info & Com.
- Grevisse, B., Degand, A. (Éds.), 2012, *Journalisme en ligne. Pratiques et recherches*, Bruxelles, De Boeck, coll. Info & Com.
- Harcup, T., 2009, *Journalism – Principles & Practice*, Sage, London.
- Hunter, M., 1997, *Le journalisme d'investigation, aux États-Unis et en France*, Paris, PUF.
- Jericho, G., 2013, *The Rise of the Fifth Estate*, Carlton North, Scribe Publications.
- Kaufmann, J.-C., 1996, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.
- Labarthe, G., 2016, « Shaming et mises en scène de pratiques journalistiques "déloyales" dans les documentaires télévisuels d'investigation. Une observation exploratoire », *Communication [En ligne]*, vol. 34/1, <http://communication.revues.org/6750>.
- Lejeune, C., 2014, *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Lewis, J., Williams, A., Franklin, B., 2008, « A Compromised Fourth Estate? UK News Journalism, Public Relations and News Sources », *Journalism Studies*, vol. 9/1, pp. 1-20.
- Macfadyen, G., 2008, « The Practices of Investigative Journalism », in De Burgh, H. et al., *Investigative Journalism: Context and Practice*, London, Routledge, pp. 138-156.
- Marchetti, D., 2000, « Les révélations du "journalisme d'investigation" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131-132, pp. 30-40.
- Mercier, A., Pignard-Cheynel, N., 2014, « Mutations du journalisme à l'ère du numérique : un état des travaux », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, vol. 5.
- Neveu, E., 2001, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte.
- Parasie, S., 2015, « Data-driven revelation ? Epistemological tensions in investigative journalism in the age of "big data" », *Digital Journalism*, Londres, Routledge, vol. 3, no 3, pp. 364-380.
- Paugam, S. (Éd.), 2010, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF.
- Petley, J., 2013, « Public Interest or Public Shaming? », in Petley, J. (Éd.), *Media and Public Shaming: Drawing the Boundaries of Disclosure*, Oxford, New York, The Reuters Institute for the Study of Journalism & I.B. Tauris, pp. 19-41.
- Posetti, J., 2017, *Protecting Journalism Sources in the Digital Age (WAN-IFRA Report)*, Paris, UNESCO.
- Puppis, M., Künzler, M., Schweizer, C., Studer, S., 2014, *Darstellung der Schweizer Medienlandschaft. Bericht zuhanden des Bundesamtes für Kommunikation (BAKOM), Rapport pour l'Office fédéral de la communication, Université de Fribourg*.
- Ruellan, D., 1992, « Le professionnalisme du flou », *Réseaux*, vol. 10/51, *Sociologie des journalistes*, pp. 25-37.
- Ruellan, D., 1993, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Ruellan, D., 2014, *Le journalisme défendu. Modèles de l'action syndicale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica.
- Schlesinger, P. et al., 1992, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, vol. 10, n°51, pp. 75-98.
- Schnapper, D., 1999, *La compréhension sociologique*, Paris, PUF.
- Schönhagen, P., Hofstetter, B., 2014, « Wandel redaktioneller Strukturen und journalistischen Handelns », *Studies in Communication | Media (SCM)*, vol. 3, no 2, pp. 228-252.
- Shelton, M. L., 2015, *The Role of Corporate and Government Surveillance in Shifting Journalistic Information Security Practices*, Thèse de doctorat, University of California, Irvine.
- Strauss, A., Corbin, J., 1998, *Basics of Qualitative Research: Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*, London, Sage (2e éd.).
- Van Eijk, D. et al., 2005, *Investigative Journalism in Europe*, Amsterdam, VVOJ.
- Weber, M., 1971, *Économie et société*, 1. *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon.





**Des journalistes d'investigation face au « 5<sup>e</sup> pouvoir »**

Collaboration, négociation et conflit avec des sources officielles en Suisse romande

**Investigative Reporters and the Fifth Estate**

Collaboration, Negotiation and Conflict with Official Sources in Swiss Romandie

**Os jornalistas investigativos face ao “5<sup>o</sup> poder”**

Colaboração, negociação e conflito com as fontes oficiais na Suíça romanche

**Fr.** Cette contribution présente les premiers résultats d'une recherche empirique qualitative de type inductive et à visée exploratoire, inspirée d'une approche socio-ethnographique. Elle est basée sur une série d'entretiens semi-directifs menés en 2014-2016 avec des journalistes d'investigation travaillant ou ayant travaillé en Suisse dans les médias locaux, et mobilise la notion de « 5<sup>e</sup> pouvoir » afin de mieux distinguer les trois principaux modes (collaboratif, de négociation, conflictuel) caractérisant les relations entre journalistes et sources officielles. L'objectif est de mieux comprendre en quoi le mode conflictuel peut être lié directement ou indirectement à des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) par des fonctionnaires d'administrations, limitant de fait le « 4<sup>e</sup> pouvoir » traditionnellement attribué aux médias. Le focus est mis sur les dimensions économiques de ces stratégies, dans un contexte de crise accentuée des modèles d'affaires frappant en particulier la presse locale en Suisse romande depuis une quinzaine d'années. L'étude dresse une typologie de dix principales contraintes systématiquement identifiées par les journalistes, affectant leurs moyens d'investiguer voire, leur réputation et identité professionnelle. Elle conclut sur une « nécessaire réticence » des praticiens à définir en quoi consiste précisément le journalisme d'investigation, quelles sont ses limites et ses savoir-faire, comme moyen de conserver des avantages tactiques dans les rapports aux sources.

**Mots-clés :** Journalisme d'investigation, rapports aux sources, 5<sup>e</sup> pouvoir, TIC, Suisse romande

**En.** This paper examines the initial results of an exploratory socio-ethnographic inductive and qualitative empirical study. It is based on semi-structured interviews held in 2014 – 2016 with investigative reporters working (or who had worked) in local media and draws upon the notion of the Fifth Estate to help distinguish the three main modes (collaboration, negotiation, conflict) that characterize the relationship between journalists and official sources. The goal is to better understand how the conflictual mode may be linked directly or indirectly to the information and communication technology (ICT) employed by officials and how it may limit the powers of the Fourth Estate—the media. The study focusses on the economic dimensions of these strategies within the context of the of the business model crisis local media in Swiss Romandie has faced over the last fifteen years. The study compiles a typology of ten major constraints systematically brought up by journalists that affect their ability to investigate, and consequently their professional identity and reputation. It concludes with a “necessary reluctance” on the part of the journalists to define investigative journalism precisely—its limits and know-how—so as to conserve a tactical advantage in their relationship with their sources.

**Keywords:** Investigative journalism, relationship with sources, Fifth Estate, ICT, Swiss Romandie

**Pt.** Esta contribuição apresenta os primeiros resultados de uma pesquisa empírica qualitativa, indutiva e exploratória, inspirada em uma abordagem sociodemográfica. Ela é baseada em uma série de entrevistas semiestruturadas realizadas entre 2014 e 2016 com jornalistas de investigativos que atuam ou tinham atuado na em mídias locais na Suíça. A pesquisa mobiliza a noção de “5º poder” para melhor distinguir os três principais modos (colaborativo, de negociação, conflituoso) que caracterizam as relações entre jornalistas e fontes oficiais. O objetivo é melhor compreender de que forma o modo conflituoso pode estar direta ou indiretamente ligado ao uso das tecnologias de informação e de comunicação (TICs) pelos funcionários da administração, limitando, assim, o “4º poder” tradicionalmente atribuído à mídia. Centra-se nas dimensões econômicas dessas estratégias em um contexto de crise acentuada dos modelos de negócios e que afetam particularmente a imprensa local na Suíça romanche nos últimos 15 anos. O estudo constrói uma tipologia de dez constrangimentos principais sistematicamente identificados pelos jornalistas, e que afetam os meios de investigação, ou até mesmo sua reputação e identidade profissional. Ele conclui apontando uma “reticência necessária” por parte dos jornalistas em definir de forma precisa o jornalismo investigativo, seus limites e formas de fazer. Essa reticência é uma estratégia para preservar as vantagens táticas dos jornalistas nas relações com as fontes

**Palavras-chave:** Jornalismo investigativo, relações com as fontes, 5º poder, TICs, Suíça romanche.

